PROGRAMME DE FORMATION · LE HAVRE · 03/11/2026

SST



DURÉE	TARIF SL HPRO	EFFECTIF
14 h	**200 €**	**4 à 10 participants**

STATUT : HABILITATION EN COURS

L'habilitation SST INRS / Assurance maladie – Risques professionnels de STRAIGHT LINE HPRO est en cours. Aucune session certificative SST ou MAC SST ne sera organisée avant son obtention. Vous pouvez demander des informations sans inscription ni réservation. Certification Qualiopi en cours de préparation.

Objectifs opérationnels

Intervenir face à un accident du travail et contribuer à la prévention des risques professionnels.

Public concerné

Salariés et personnes souhaitant devenir sauveteurs secouristes du travail.

Prérequis et admission

Aucun prérequis.

Pédagogie, évaluation et accès

Modalités d'animation

Apports de connaissances. Échanges interactifs avec les apprenants. Mises en situation pédagogiques. Étude de cas pratiques. Cette formation est animée par un formateur SST certifié et à jour de ses compétences.

Méthodes et moyens pédagogiques

Les principaux moyens pédagogiques utilisés durant la formation SST sont : Plan d'intervention + pictogrammes ; Plan d'actions prévention + pictogrammes ; Matériels de simulation et d'apprentissage obligatoires : 1 défibrillateur automatisé externe de formation avec accessoires 1 lot de mannequins avec peaux de visage individuelles (ou dispositif de protection individuelle) : Mannequin RCP adulte, Mannequin RCP enfant, Mannequin RCP nourrisson Divers matériels pour la réalisation des simulations Matériel d'entretien des mannequins et consommables L'aide-mémoire « Sauvetage secourisme du travail » (Edition INRS ED 4085) doit obligatoirement être remis aux participants à l'issue de la formation initiale. Allègements de formation pour devenir SST : Dans le cas d'un stagiaire titulaire d'une unité d'enseignement PSC (Premiers Secours Citoyen), anciennement appelée formation PSC1 « Prévention et secours civiques de niveau 1 », datant de moins de trois ans ou à jour des obligations de maintien des acquis et de formation continue s'y rapportant à la date d'entrée en formation, le dispensateur de formation est autorisé à mettre en œuvre un processus pédagogique distinct.

Évaluation des acquis

Des évaluations formatives seront réalisées tout au long de la formation. Épreuve 1 : mise en situation d'un accident simulé et analyse. Épreuve 2 : entretien d'évaluation basé sur la situation de travail simulée. Les candidats sont évalués selon la grille certificative INRS. À l'issue de la formation, les participants ayant satisfait aux exigences des épreuves certificatives se voient délivrer un certificat valable 2 ans.

Reconnaissance délivrée

Certificat SST valable 24 mois après participation complète et réussite aux évaluations, sous réserve de l'habilitation de l'organisme. Délivrance uniquement après obtention des autorisations propres au centre et réussite des évaluations requises. Aucune délivrance proposée actuellement.

Organisation et inscription

Présentiel. Délai indicatif : deux semaines à un mois après validation du dossier, des conditions d'ouverture et obtention des autorisations nécessaires. Aucune date ni place confirmée. Dates, horaires, éventuels examens et moyens mobilisés sont confirmés par le centre. Formation au 81 quai Colbert, 76600 Le Havre ; interventions en entreprise selon devis.

Tarification : 200 €. Le devis précise les montants HT et TTC, la TVA applicable, les frais, les prestations incluses et l'unité de facturation avant tout engagement. Financement étudié au cas par cas, sans prise en charge garantie.

Handicap et adaptations

Référent : Julián DIEZ - contact@slhproformationsecurite.fr. Signalez vos besoins avant inscription pour étudier les possibilités d'aménagement, compte tenu des exigences du parcours et des évaluations.

Contenu détaillé de la formation

Pour obtenir le certificat de formation SST, il faut :

Avoir suivi les 14h de cours de formation SST et avoir passé les épreuves certificatives avec succès.

La formation SST comporte 2 domaines de compétences : “Intervenir face à une situation d’accident du travail” et “Contribuer à la prévention des risques professionnels dans l’entreprise”, regroupant les compétences qui sont décrites ci- dessous :

SITUER SON RÔLE DE SST DANS L'ORGANISATION DES SECOURS DANS L'ENTREPRISE

Identifier le cadre juridique du rôle du SST.

Délimiter son champ d’intervention en matière de secours.

PROTÉGER DE FAÇON ADAPTÉE

Mettre en œuvre les mesures de protection décrites dans le processus d’alerte aux populations.

Identifier les dangers persistants et repérer les personnes qui pourraient y être exposées.

Supprimer ou isoler le danger persistant, ou soustraire la victime au danger persistant sans s’exposer soi-même.

EXAMINER LA VICTIME

Face à une situation d’accident du travail, le titulaire de la formation SST doit être capable de :

Rechercher, suivant un ordre déterminé, la présence d’un (ou plusieurs) des signes indiquant que la vie de la victime est immédiatement menacée.

Reconnaître les autres signes affectant la victime.

Prioriser les actions à réaliser en fonction des signes décelés et du résultat à atteindre.

GARANTIR UNE ALERTE FAVORISANT L'ARRIVÉE DE SECOURS ADAPTÉS AU PLUS PRÈS DE LA VICTIME

Définir les différents éléments du message d’alerte.

Identifier qui alerter en fonction de l’organisation des secours dans l’entreprise.

Faire alerter par la personne la plus apte ou alerter soi-même.

SECOURIR LA VICTIME DE MANIÈRE APPROPRIÉE

Choisir à l’issue de l’examen l’action ou les actions à effectuer.

Réaliser l’action ou les actions choisie(s) en respectant la conduite à tenir indiquée dans le guide des données techniques.

Surveiller, jusqu’à la prise en charge de la victime par les secours spécialisés, l’amélioration ou l’aggravation de son état et adapter sa conduite si besoin.

SITUER SON RÔLE DE SST DANS L'ORGANISATION DE LA PRÉVENTION DE L'ENTREPRISE

S’approprier les enjeux de la prévention pour en situer l’importance dans son entreprise.

Se positionner comme un des acteurs de la prévention dans son entreprise.

CARACTÉRISER DES RISQUES PROFESSIONNELS DANS UNE SITUATION DE TRAVAIL

Repérer des dangers et informer les personnes qui pourraient y être exposées.

Déterminer des risques et leurs dommages potentiels.

PARTICIPER À LA MAÎTRISE DES RISQUES PROFESSIONNELS PAR DES ACTIONS DE PRÉVENTION

Supprimer ou à défaut réduire les risques sur lesquels il est possible d’agir directement.

Transmettre aux personnes en charge de la prévention les éléments liés à toute situation dangereuse repérée.

Proposer, si possible, des pistes d’amélioration.